

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avoit un Membre en dehors, prêt à être introduit :

Et l'Honorable Mr. *Blackwood* a été introduit entre l'Honorable Mr. *Baby* et l'Honorable Mr. *Duchesnay*.

Alors l'Honorable Mr. *Blackwood* a présenté son *Writ* de Sommation à l'Orateur, qui l'a livré au Greffier ; et il est comme suit :

(Signé) GEORGE PREVOST.

GEOURGE TROIS, par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, à Notre Bien-aimé et Fidèle Sujet *John Blackwood*, Ecuyer, SALUT : Vû que de l'Avis et consentement de Notre Conseil, pour certaines affaires épineuses et urgentes, Nous concernant, ainsi que l'Etat et la Défense de notre Province du *Bas-Canada*, et l'Eglise d'icelle, Nous avons ordonné de tenir Notre Législature dans Notre Cité de *Québec*, le Vingt-cinquième jour de Mai prochain, pour y conférer et traiter avec vous et autres Grands Hommes, et Notre Conseil Législatif de Notre dite Province, Nous vous commandons, et sur la Foi et Fidélité par laquelle vous Nous êtes lié, vous enjoignons fermement, que, vû la difficulté et les dangers des Affaires susmentionnées, sans aucune excuse quelconque, vous soyez personnellement présent le Vingt-cinquième jour de Mai susdit, à l'Assemblée de Notre dite Législature, avec Nous et les Grands Hommes et le Conseil Législatif ci-dessus mentionnés, pour conférer sur lesdites Affaires et donner votre avis, et comme vous Nous aimez, ainsi que l'Honneur, la Sûreté et la Défense de Notre dite Province et de l'Eglise d'icelle, et l'Expédition des Affaires ci-dessus, vous ne devez en aucune manière y manquer. Témoin Notre Fidèle et Bien aimé SIR GEORGE PREVOST, Baronet, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur Notre dite Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. à Notre Château *Saint Louis*, dans Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, le Neuvième jour d'Avril, dans l'Année de Notre Seigneur, Mil huit cent treize, dans la Cinquante-Troisième Année de Notre Règne.

(Signé) G. P.

(Signé) HERMAN W. RYLAND, G. C. en Ch.

Alors